

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025
N° 20250926-03

Nombres de Membres

En exercice : 11

Nombres de présents : 9

Date de convocation : 18/09/2025

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, DELAIR Julie, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, TARU Laurie

Représentés : -

Excusés : -

Absents : CABANES Nadège, SEBE Claude

Secrétaire de séance : TARU Laurie

Objet : Retrait de la délibération 20250704-09

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L 530-1 à L 533-6,

Vu les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment de l'article L242-1,

Vu la délibération n° 20250704-09 du 04 juillet 2025 fixant la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la commune de Murasson,

Vu le courrier du 14/08/2025 de la Sous-Préfète de Millau.

Considérant que cette délibération est illégale au motif qu'« En l'espèce, aucune mention du CIA n'est précisée » et donc « qu'elle méconnaît les dispositions applicables à l'instauration de ce régime indemnitaire »,

Le Maire propose au Conseil Municipal le retrait de la délibération en objet.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retirer ladite délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Céline GINIEIS

